



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

NIORT, le 20 juillet 2016

NOTE AUX REDACTIONS

Décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial a été sollicitée par la SCI Christeac. Cette dernière a déposé un permis de construire comportant un volet « Autorisation d'Exploitation Commerciale » pour la création d'une cellule commerciale spécialisée dans l'équipement à la personne d'une surface de vente de 308m², en continuité de l'ensemble commercial préexistant situé 50 rue de la Grange-Lucas à Champdeniers-St-Denis (79220), constitué autour de l'enseigne « Super U ».

Réunie le 18 juillet 2016, la commission a émis un **avis favorable** à ce projet d'extension. Cet avis sera affiché pendant un mois à la Mairie de Champdeniers.

Contact : Service communication de la préfecture
(05.49.08.68.17 ou 68.02)
pref-communication@deux-sevres.gouv.fr